



# Appel à projets

L'équipe "ConfoàCoeur" court pour la solidarité et vous permet de réaliser votre projet solidaire parmi les 3 thèmes suivants :

 Environnement

 Santé

 Précarité

  
**10 000 €** pour le projet sélectionné !  
**+**  
un relais :

 Sur la page Facebook du groupe Conforama

 Pendant la course des « 10km de l'Équipe » (le 14 Juin 2015)

Informations sur :

[www.groupeconforama.fr](http://www.groupeconforama.fr)

Remise des dossiers avant le : **16 Avril 2015**



## Un appel à projets

A l'occasion de la course organisée par le magazine sportif l'Équipe le 14 Juin prochain, Conforama lance un appel à projets solidaires pour subventionner une association autour de 3 thèmes : l'environnement, la santé et la lutte contre la précarité.

## Une mobilisation interne forte

- Conforama s'appuiera sur le vote de ses collaborateurs pour sélectionner le projet 2015,
- L'équipe « ConfoàCoeur », à l'occasion de la course de l'Équipe portera les couleurs de l'association et récoltera encore plus de dons auprès des collaborateurs de Conforama.

## Les bénéfices pour l'association

- Une subvention de 10 000€ pour mener à bien son projet,
- Un relais sur la page Facebook Conforama pour promouvoir l'association auprès du grand public,
- Une visibilité lors de la course durant laquelle l'équipe « ConfoàCoeur » portera les couleurs de l'association.

L'association sélectionnée sera conviée à la remise du don organisée sur le stand Conforama des 10Km l'Équipe.

## Comment participer ?

Vous devez être une association et remplir les conditions définies dans le règlement disponible sur « [groupeconforama.fr](http://groupeconforama.fr) ».

Vous devez déposer votre dossier avant le 16 Avril 2015 :

1. par e-mail : [confoacoeur@conforama.fr](mailto:confoacoeur@conforama.fr)
2. par courrier à :

**La Course Solidaire ConfoàCoeur**  
CONFORAMA  
80 boulevard du Mandinet, Lognes  
77432 Marne la Vallée Cedex 2

**Contact :**  
Romain Leclerc  
e-mail : [rleclerc@conforama.fr](mailto:rleclerc@conforama.fr)  
Tél : 01 60 95 29 60

## ANNEXE 1



*La Course Solidaire ConfoAcoeur*

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à envoyer avant le 16 Avril 2015 par voie postale, à l'adresse suivante :

La Course Solidaire confoAcoeur  
CONFORAMA  
80 Boulevard du Mandinet, Lognes  
77 432 MARNE LA VALLEE

Ou par E-mail :

[confoacoeur@conforama.fr](mailto:confoacoeur@conforama.fr)

### Synthèse (1 page)

---

<b>Nom de l'association</b>	
<b>Date de création</b>	
<b>Objectifs</b>	
<b>Public ciblé</b>	
<b>Activités principales</b>	
<b>Objectifs du projet</b>	

### Présentation de l'association (maximum 2 pages)

---

Nom de l'association  
Coordonnées de l'association  
Composition du conseil d'administration  
Organigramme de fonctionnement  
Nombre de salariés  
Nombre d'adhérents  
Nombre de bénévoles actifs  
Missions/ Vision/ Valeurs

## **Aspects financiers**

Montant du budget de l'année précédente

Montant du budget prévisionnel de l'année en cours

Quelle est la nature des recettes (cotisation, présentation de services, subventions, dons) ?

Quelle est la part des frais de fonctionnement dans le budget de l'association (salaires, charges, services) ?

Partenaires financiers : public et privé

L'association fait-elle appel à la générosité publique ?

## **Aspects contextuels généraux (maximum 2 pages)**

---

Par qui l'association a-t-elle été créée ?

Projets menés par l'association depuis sa création

## **Présentation du projet**

---

**Titre du projet**

**Résumé en quelques lignes**

**Objectif(s) du projet**

Objectif global

Objectifs spécifiques

**Contexte et justification du projet**

Présentation des besoins et des enjeux de mise en œuvre de la campagne

**Public cible**

**Résultats attendus / Impacts**

Indicateurs de suivi

**Nom et coordonnées du responsable du projet**

## **Annexes**

---

Statuts

Récépissé de déclaration de l'association à la préfecture et avis de publication au Journal Officiel

Rapport moral

Rapport du commissaire au compte

Tout ce qui peut aider à une meilleure compréhension du projet

Visuels

**Pour toute question sur le concours contactez :**

Romain Leclerc

Tel : 01 60 95 29 60

E-mail : rleclerc@conforama.fr      ou      confoacoeur@conforama.fr

## REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

**« La Course solidaire confoAcoeur »****ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE :**

L'appel à projet (« l'appel à projet ») est organisé par la société CONFORAMA France S.A (« Conforama »), immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro (414 819 409) ayant son siège social au 80, Boulevard du Mandinet (Lognes), 77 432 MARNE LA VALLEE Cedex 2, ci-après dénommée « CONFORAMA » ou « la Société Organisatrice ».

**ARTICLE 2 - OBJET DE L'APPEL A PROJET**

L'appel à projet a pour objet de récompenser une association non gouvernementale pour son investissement dans un projet de solidarité nationale en lui attribuant une dotation de 10 000 € ainsi qu'une campagne de promotion de CONFORAMA et de ces collaborateurs.  
Le Concours est organisé du 16 Mars au 16 Avril 2015.

**ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Pour participer, les associations candidates à l'appel à projet (« les Candidats») sont invitées à compléter le dossier d'inscription figurant en Annexe du présent règlement. Ce dossier est à renvoyer accompagnée des pièces justificatives requises par courriel avant le 16 Avril 2015 à l'adresse suivante :

**[confoacoeur@conforama.fr](mailto:confoacoeur@conforama.fr)**

Ou par courrier recommandé avec accusé de réception à :

**CONFORAMA France SA**  
**La course Confo Solidaire**  
**80, boulevard du Mandinet, Lognes**  
**77 432 MARNE LA VALLEE**

Tout envoi de dossier postal devra être fait avant le 16 Avril 2015, cachet de la Poste faisant foi.

L'appel à projet s'adresse aux associations non gouvernementales, à but non lucratif, dont le siège social est en France Métropolitaine et exerçant une activité depuis plus de deux ans.

L'action de l'association doit porter sur l'un des trois secteurs ciblés par Conforama : La santé, l'environnement, la lutte contre la précarité.

L'association doit également employer au moins un (1) salarié et justifier d'un volume financier annuel compris entre 50 K€ et 1 000 K€.

Les dossiers complets et répondant à l'ensemble des conditions susvisées seront sélectionnés pour la phase suivante. Le dossier de candidature sera téléchargeable sur le site « [groupeconforama.fr](http://groupeconforama.fr). » rubrique « notre actualité ».

Toute inscription à l'appel à projet incomplète, inexacte ou ne remplissant pas les conditions demandées ne pourra être prise en compte et entraînera le cas échéant la nullité de la participation.

**ARTICLE 4 : DESIGNATION DU LAUREAT**

A partir du 16 Avril 2015, 9 dossiers de candidature seront présélectionnés par la direction RSE du groupe Conforama, idéalement 3 dossiers par catégorie (santé, environnement, précarité).

Les candidats seront présélectionnés sur les critères suivants :

- ✓ L'originalité du projet et son impact potentiel dans l'amélioration d'une situation d'origine,
- ✓ Témoigner d'un besoin de notoriété au regard de l'objet lui-même de l'association ou en faveur du projet mise en oeuvre par l'association ;
- ✓ Être en mesure de fournir toutes informations nécessaires à l'analyse de la bonne gestion financière et opérationnelle des actions entreprises, en réponse à l'objet de l'association.

Les 9 projets associatifs présélectionnés seront ensuite soumis au vote des collaborateurs de Conforama France via l'Intranet du groupe. Le Candidat qui obtiendra le plus grand nombre de votes par les collaborateurs sera désigné lauréat de l'appel à projet.

(« Le Lauréat »).

En cas de Candidats ex-æquo, Alexandre Nodale, PDG de Conforama aura une (1) voix additionnelle décisive dans le choix du Lauréat.

Le décompte des votes sera effectué, sous contrôle d'huissier.

## **ARTICLE 5 : LA DOTATION**

La dotation de l'appel à projet consiste en :

- **Dès l'annonce du Lauréat le 27 Avril 2015:** la promesse d'une donation de 10 000€ par Conforama pour financer son projet ainsi que la mobilisation de ses collaborateurs pour récolter des fonds supplémentaires.

- **Suite à l'annonce du Lauréat :** la promotion du Lauréat sur la page Facebook de Conforama,

- **Le 14 Juin 2015 :** la visibilité du Lauréat lors de la course « L'équipe » avec la création d'une équipe au couleur de l'association.

- **Le 14 Juin 2015 :** remise par Alexandre Nodale, PDG de Conforama, ou par l'un de ses représentants de la dotation de l'appel à projet ainsi que les dons supplémentaires récoltés par les collaborateurs Conforama. La remise s'effectuera sur le stand Conforama de la course « L'équipe ».

Les détails des aspects promotionnels sur la page Facebook Conforama et pendant la course seront présentés et étudiés avec le Lauréat dans un second temps.

## **ARTICLE 6 : FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais susceptibles d'être exposés par les Candidats dans le cadre de leur participation à l'appel à projet demeurent à leur seule et unique charge.

## **ARTICLE 7 : OBLIGATIONS ET GARANTIES DES CANDIDATS**

Toute fausse déclaration du Candidat entraînera sa disqualification de l'appel à projet. Le Candidat devra en outre indemniser la Société Organisatrice pour toute recherche en responsabilité, revendications,

dommages-intérêts, coûts et frais, notamment et non limitativement les honoraires d'avocats et frais de justice découlant de toute fausse déclaration de sa part ou en cas de non respect des engagements et obligations découlant du présent règlement.

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable :

- des problèmes de connexion sur site Facebook du fait de tout défaut technique ou d'encombrement du réseau ;
- de la perte de toute donnée ;
- de toute défaillance technique, logistique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'appel d'offre ;
- pour des problèmes d'acheminement postal ou de livraison des dossiers de candidature.

## **ARTICLE 9 : ELIMINATION**

Toute infraction au présent règlement est susceptible d'entraîner l'élimination du Candidat.

Toute inscription incomplète ou dont les coordonnées sont erronées sera considérée comme nulle. En cas de participation frauduleuse, celle-ci sera annulée.

**ARTICLE 10 - AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE / CESSION DE DROITS**

Par leur participation à l'appel à projet, les Candidats et les représentants du Lauréat autorisent CONFORAMA et ses ayants droits à utiliser gratuitement les photographies ainsi que les enregistrements sonores et/ou audiovisuels de leur image, leurs propos, qui pourront être fixés ou enregistrés à l'occasion de l'organisation du Concours, ainsi que leurs nom, prénom, le nom de leur ville de résidence, dans le cadre de la promotion de l'appel à projet « LA COURSE SOLIDAIRE CONFOACOEUR » ou des opérations de communication organisées par CONFORAMA autour de l'opération, dans le monde entier et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de fin du Concours.

Par conséquent, les Candidats autorisent à titre gracieux CONFORAMA à utiliser, reproduire, copier, publier et afficher dans tous les formats, toutes les photos, vidéos ou autres visuels joints au dossier de candidature ou pris durant l'organisation de l'appel à projet. Le cas échéant, ces photographies et vidéos pourront être exploitées par CONFORAMA en tout ou partie sur tout autre media ou sur tous supports audiovisuels, sonores, informatiques.

Par ailleurs, pour les besoins de cette exploitation, CONFORAMA pourra effectuer sur ces visuels les adaptations nécessaires (notamment coupes, retouches, montages).

**ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES**

Ces données sont susceptibles d'être partagées avec les organisateurs de l'appel à projet et des sociétés assistant CONFORAMA.

Conformément à la loi, les Candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui s'exerce auprès de CONFORAMA – 80, Boulevard du Mandinet – 77432 MARNE LA VALLEE cedex 2.

Ces données personnelles sont utilisées par la Société Organisatrice pour les seuls besoins de l'appel à projet et seront détruites à l'issue de celui-ci, à l'exception des données personnelles relatives au Lauréat.

**ARTICLE 12 : CAS DE FORCE MAJEURE ET MODIFICATION**

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure, ou d'événement(s) indépendant(s) de sa volonté ou de fraude, elle était amenée à suspendre, proroger, reporter, modifier ou annuler l'appel à projet.

La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Les dates indiquées dans le présent règlement doivent donc être considérées comme étant mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de pouvoir être légèrement modifiées par la Société Organisatrice à tout moment pendant le déroulement de l'appel à projet.

## ARTICLE 13 : REGLEMENT

### 13.1 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Pour pouvoir participer à l'appel à projet, le Candidat doit expressément accepter l'intégralité des termes du présent règlement en validant son acceptation lors de son inscription. Le fait de participer à cet appel à projet implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

A défaut d'acceptation du présent règlement, la candidature ne pourra pas être retenue.

### 13.2 DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement complet est déposé auprès de l'étude de Maître F.HOUTART

Le présent règlement pourra être consulté sur le site « [groupeconforama.fr](http://groupeconforama.fr) ».

Des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent être décidés par CONFORAMA pendant l'appel à projet. Tout changement sera annoncé par tout moyen approprié aux personnes concernées et fera l'objet d'un avenant au présent règlement déposé auprès de Maître F.HOUTART, Huissier de Justice,

119 Avenue Gambetta – 75020 PARIS, dépositaire du règlement.

### 13.3 APPLICATION DU REGLEMENT

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, par CONFORAMA ou par Maître F.HOUTART, Huissier de Justice, en fonction de la nature de la question, dans le respect de la loi française.

Le présent règlement est soumis à la législation française.